



Traité Baba Kama

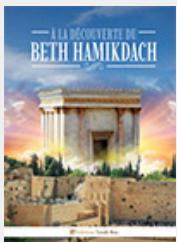
Michna 5 - Chapitre 10

הגָזֵל שְׂדָה, וּגְטַלּוֹב בְּמִסְיִקִים,
אֲם מִכְתַּמְדִינָה הַזֹּא,
אָמֵר לוֹ:
"בְּרִי שָׁלֵר לְפָנֶיךָ!"
וְאֲם מִסְפָּת הַגָּזֵל,
תִּיבְּלַע אֶתְמִיד לוֹ שְׂדָה [אַחֲרָת].
שְׁטַפָּה נָהָר,
אָמֵר לוֹ:
"בְּרִי שָׁלֵר לְפָנֶיךָ!"

Concernant celui qui s'empare frauduleusement du champ de son prochain, qui a [ensuite] été saisi par des oppresseurs, s'il s'agit là d'un fléau qui affecte l'ensemble du pays, il (le premier voleur) peut dire [au propriétaire initial du champ :]

« Ce qui t'appartient et devant toi ! » (ou en d'autres termes : « Débrouille-toi ! »)
[Par contre], si [cet événement] était liée au voleur (qui était une cible spécifique des oppresseurs), il sera tenu de lui fournir un autre champ.

S'il (le chant) a été inondé par un fleuve, il peut lui dire : « Ce qui t'appartient et devant toi ! »



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions